

IV. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions ci-après :

a) Pour les personnes physiques :

- être de nationalité camerounaise ;
- être âgé de 15 à 35 ans à la date du dépôt de la candidature ;
- résider au Cameroun ou dans la Diaspora ;
- être inscrit sur la plateforme de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) ;
- être détenteur de la Carte Jeune Biométrique (CJB) ;
- être porteur d'une initiative opérationnelle depuis au moins douze (12) mois, avec des résultats vérifiables.

b) Pour les personnes morales :

- être une association, une Organisation non Gouvernementale (ONG) ou toute autre une structure portée par les jeunes et légalement constituée.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation adressée au Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique ;
- une fiche de candidature dûment remplie (à retirer auprès des services du MINJEC et en ligne à l'adresse électronique : www.minjec.gov.cm ;
- une photocopie de la CNI ou de l'acte de naissance datant de moins de trois mois;
- un Curriculum Vitae succinct du candidat ;
- une note descriptive de l'initiative ou de l'engagement (2 pages maximum) ;
- un portfolio numérique (sur Clé USB ou via lien de téléchargement sécurisé) comprenant : une vidéo de présentation du projet (maximum 3 min), des photos haute définition, et tout élément probant de l'impact de l'initiative ;
- un plan de localisation du siège de l'initiative ou du lieu de résidence du candidat.

VI. DEPOT ET DELAI DE RECEVABILITE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

a) Période de dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le 03 février 2026 à 15h30 précises.

b) Lieux de dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature seront exclusivement reçus :

- pour les jeunes résidant au Cameroun, dans les Délégations d'Arrondissements de la Jeunesse et de l'Education Civique territorialement compétentes, en versions physique et numérique ;
- pour les jeunes de la diaspora, à l'adresse e-mail : decin@minjec.gov.cm en version numérique.

Lesdits dossiers de candidature devront nécessairement porter la mention suivante :

« Pour la sélection des meilleures initiatives jeunes, dans le cadre de la célébration de la 60^e édition de la Fête de la Jeunesse. »

VII. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- pertinence, viabilité économique et impact mesurable (statistiques, nombre de bénéficiaires, chiffre d'affaires) de l'initiative (30 %) ;
- originalité, innovation et créativité (20 %) ;
- engagement personnel et durabilité de l'action (20 %) ;
- impact social, communautaire ou national (20 %) ;
- valeurs civiques et éthiques portées par le candidat (10 %).

VIII. PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection obéira aux étapes suivantes :

- présélection au niveau de l'Arrondissement par le comité technique de céans, suivie du transfert des dossiers jugés pertinents au niveau départemental ;
- présélection au niveau départemental par le comité technique de céans, suivie du transfert des dossiers jugés pertinents au niveau régional ;
- présélection au niveau régional par le comité technique de céans, suivie du transfert des dossiers jugés pertinents au niveau national ;
- sélection nationale finale par un jury national mis en place cet effet.

NB : Les dossiers de candidature soumis par les jeunes de la diaspora seront présélectionnés par un Comité technique ad hoc, avant leur sélection définitive par le jury national de sélection.

IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront se rapprocher des Services compétents du MINJEC ou encore envoyer un message à l'adresse Email : decin@minjec.gov.cm.-

Fait à Yaoundé, le 23 JAN 2020

**LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,**



Mounouna Foutsou